

Accès à l'extérieur des chèvres : où en sommes-nous ?



JUIN 2019

ANICAP

Depuis quelques années, les attentes sociétales concernant le bien-être des animaux d'élevage sont de plus en plus prégnantes. Les citoyens se questionnent sur leurs conditions de vie et les voix des associations de protection animale s'élèvent en faveur d'une meilleure prise en compte de leurs besoins. Comme les autres filières d'élevage, la filière caprine est à l'écoute de la société civile. Le bien-être animal a toujours été une préoccupation des éleveurs, même si, en raison de l'actualité, leurs pratiques peuvent se voir contestées, voire décriées.

Aussi, questionnée par des ONG, la filière caprine a décidé d'engager un travail avec l'ensemble de ses opérateurs (producteurs et transformateurs), pour faire un état des lieux des pratiques et les faire évoluer le cas échéant. Il est entendu que cette évolution se fera de façon volontaire et mesurée, en tenant compte des contraintes du métier : car si la réponse aux attentes sociétales constitue un véritable enjeu pour la filière, il ne faut pas pour autant perdre de vue celui de la pérennité et de la durabilité des exploitations.

Cette note d'information vise à vous expliquer le point d'interpellation, ce qu'est un processus de concertation, les premiers résultats qui en découlent et les autres projets en cours ou à venir. Elle vise à vous apporter une information complète et précise afin ne pas laisser des rumeurs ou intentions erronées se répandre. L'interprofession ne compte laisser aucun éleveur sur le bord de la route et en aucun cas lui faire changer ses pratiques sous la contrainte.

● LA CONCERTATION

Début 2017, la filière caprine a été interpellée par l'association Welfarm sur la thématique du pâturage. Elle se devait d'y répondre, et pour ce faire, elle a choisi de mettre en place une concertation avec Welfarm ainsi que deux autres associations welfaristes : CIWF et la LFDA¹. En effet, il est apparu important aux acteurs de la filière, et en premier lieu aux représentants des éleveurs, au premier rang desquels la FNEC, d'être dans l'action sur ce sujet qui leur tient particulièrement à cœur. La filière a ainsi initié le débat pour faire valoir la connaissance qu'ont les éleveurs de leurs animaux et la nécessité de prendre en compte les différentes contraintes liées à l'exercice de leur métier.

1. Associations spécialisées dans le bien-être animal : Compassion in World Farming (CIWF) et La Fondation Droit Animal, éthique et science (LFDA).

2. L'éthologie désigne l'étude scientifique du comportement des espèces animales dans leur milieu naturel ou dans un environnement expérimental, à travers des méthodes biologiques précises d'observation et de quantification des comportements animaux.



www.anicap.org



Association welfariste :

association spécialisée dans le bien-être animal qui ne remet pas en cause l'élevage. A différencier des associations abolitionnistes ou antisépécistes dont le but est la suppression de l'élevage (ex. L214, 269 Life, etc.).

Concertation :

une concertation ouvre le dialogue entre différents acteurs impliqués sur un même sujet. Ils échangent et confrontent les points de vue afin d'aboutir à une décision consensuelle. Il est important de noter que la concertation ne peut pas contraindre l'une ou l'autre des parties, obliger un membre à changer d'avis ou encore imposer une décision à l'ensemble du groupe. La concertation est animée par un tiers, garant du bon déroulement du processus et de l'équilibre des échanges.

Dans le cadre de la concertation sur le bien-être des chèvres laitières, qui a débuté en novembre 2017, l'animation est assurée par Aurélia Warin, éthologue², du bureau Bankiva.

● LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA CONCERTATION :

1.

Partager un état des lieux des pratiques

2.

Partager un état des lieux des problématiques

3.

Identifier des leviers et des freins

4.

Obtenir un consensus pour au moins un levier





● OBJECTIF DE CETTE CONCERTATION

Faire un état des lieux du bien-être des animaux qui relèvent de la filière laitière caprine française et, dans le cas de consensus, mettre en place des plans d'action pour le faire évoluer.

● LE PREMIER SUJET D'ÉCHANGES : L'ACCÈS À L'EXTÉRIEUR

La première thématique retenue par le groupe de concertation a été **l'accès à l'extérieur des chèvres**, puisque le pâturage était le point d'interpellation initial.

Méthode :

Un groupe réduit de représentants des 3 collèges de l'ANICAP (éleveurs, coopératives et transformateurs privés) a été mis en place pour participer à ce processus. A travers plusieurs réunions avec les ONG, des interventions d'experts et 2 jours de visites d'élevages, ce travail s'est structuré en plusieurs étapes :

1

APPORT DE CONNAISSANCES

Interventions d'experts pour présenter les résultats de travaux de recherches :

- Hugues Caillat de l'INRA : projet Flèche et Patuhev
- Yves Lefrileux de l'Institut de l'Élevage (Idele) : travaux conduits sur le pâturage à la ferme du Pradel

2

VISITES D'EXPLOITATIONS

- Exploitations où les chèvres pâturent
- Exploitations où les chèvres ne pâturent pas
- Exploitations où les chèvres ne pâturent plus

3

ECHANGES VISANT À LA DÉFINITION D'UN CONSENSUS

- Rédaction d'éléments de langage communs appelés « verbatims »

4

INITIATION DES PISTES DE RÉFLEXIONS SUR LES ACTIONS À MENER

- Arriver à des points d'accord entre les parties prenantes de la concertation
- Définir des actions à mettre en place

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Les parties prenantes de la concertation se sont accordées sur les points suivants :
L'accès à l'extérieur, dans le cas de la création de nouveaux bâtiments ou de réaménagements complets de bâtiments existants, même s'il ne peut être rendu obligatoire, doit être préconisé.

- **Si l'accès à l'extérieur est possible dans un élevage**, il peut y avoir soit un accès à une pâture de qualité (avec alimentation principale), soit une aire d'exercice.
- **Si l'accès à l'extérieur n'est pas possible** dans un élevage, il importe de veiller au bien-être des chèvres dans le bâtiment via l'aménagement et l'enrichissement du bâtiment. Le groupe de concertation travaillera à des préconisations sur ce sujet.



Quelles perspectives ?

Des travaux de recherches, notamment conduits par Idele, vont être menés pour définir les modalités d'aires d'exercice et d'enrichissement du bâtiment pouvant être préconisées. Ils tiendront compte des différentes caractéristiques pouvant être rencontrées en élevage caprin.

Il n'existe pas encore à ce jour d'indicateurs objectifs, mesurables et validés scientifiquement permettant d'évaluer le bien-être des chèvres, ils sont pourtant indispensables. Grâce notamment au projet Goatwell en cours, la filière caprine pourra en disposer dès 2020.